

Principes d'exclusion des investissements dans les pays et territoires contribuant à la fraude financière

La Caisse des Dépôts s'emploie à prévenir les risques financiers, juridiques et de réputation liés aux investissements au sein de juridictions reconnues comme faiblement réglementées, non transparentes ou non coopératives en matière de fraude fiscale, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.

À ce titre, elle s'interdit de mener ou de participer à une nouvelle opération d'investissement dans :

- ▶ les pays et territoires de la liste des « États et territoires non-coopératifs » (ETNC), qui, aux termes de l'article 238-0 A du Code général des impôts, est fixée par arrêté des ministres chargés de l'Économie et du Budget, fonction de la situation de la juridiction au regard de la transparence et de l'échange d'informations en matière fiscale ;
- ▶ ainsi que dans les juridictions « à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme », placées sur une liste à l'encontre desquelles le Groupe d'Action Financière (GAFI) appelle ses membres et les autres juridictions à appliquer des contre-mesures afin de protéger le système financier international.

Cette liste de juridictions interdites d'investissement est actualisée automatiquement par le Groupe en fonction de la publication des listes de ces instances de référence.

Pour chaque nouvelle opération d'investissement, la Caisse des Dépôts effectue donc un contrôle permettant de s'assurer que l'opération ne présente pas de lien avec une juridiction interdite. Le cas échéant, elle intègre à la documentation contractuelle gouvernant son investissement des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et la fraude fiscale, permettant d'assurer la conformité avec ces principes.

Le Comité de Direction adopte des dispositions opérationnelles détaillées pour en assurer la mise en application.

Ainsi, la Caisse des Dépôts, groupe au service de l'intérêt général et du développement économique, contribue aux initiatives nationales et internationales visant à renforcer l'intégrité sur les marchés financiers.